

# COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2011

*L'an deux mille onze, le 21 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

## **Étaient présents : 24**

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. BARBELLION, Conseillers Municipaux.

## **Pouvoirs : 2**

M. GUILLON à Mme LESOURD jusqu'à 18h15  
Mme MICHOUX à Mme DURAND

## **Absents sans pouvoir : 6**

Mme BRAS jusqu'à 18h10  
Mme LAMY jusqu'à 18h35  
Mme BRETEL  
M. DUPUY  
M. CORBINUS  
M. FERRUS

*Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

**Le Procès-Verbal du 17 juin 2011 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

*Monsieur Jimmy ESCUDERO est nommé secrétaire de séance.*

*Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, prend place à 18h10.*

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

*Madame LANGLOIS, élue de la Minorité Municipale, souhaite parler de la bibliothèque.*

## **Délibération n°11-40**

**PROJET DE CARRIÈRE AUX LIEUX DITS « LES VACHERONS », « LE BAS BOULAY » ET « LES VARENNES »**

## **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente le projet de carrière porté par la société Ligérienne Granulats aux lieux dits « Les Vacherons », « Le Bas Boulay » et « Les Varennes » dont l'emprise cadastrale concerne la commune de Salbris.

Les parcelles concernées section AD seraient les suivantes :

<b>Numéros des parcelles</b>	<b>Surfaces</b>
4p*	76a 40ca
5p*	5ha 71a 15ca
34	1ha 16a 65ca
35	1ha 20a 15ca
36	5ha 15a 00ca
51	5ha 53a 10ca
52	3ha 77a 50ca
53	5ha 18a 90ca
54	5ha 40a 10ca
55	6ha 84a 85ca
56	3ha 32a 75ca
57	17a 00ca
58	7ha 02a 25ca
59	21a 35ca
60	18a 10ca
61	11ha 33a 90ca
62	4ha 53a 15ca
63	8ha 90a 00ca
64	6ha 40a 55ca
65	6ha 02a 45ca
66	4ha 25a 25ca
67	77a 00ca
68	5ha 01a 50ca
69	15a 25ca

<b>Numéros des parcelles</b>	<b>Surfaces</b>
65	6ha 02a 45ca
66	4ha 25a 25ca
67	77a 00ca
68	5ha 01a 50ca
69	15a 25ca
70	95a 50ca
71	3ha 03a 35ca
72p	1ha 45a 95ca
73p	1ha 74a 95ca
74p	8ha 35a 50ca
75	13ha 79a 05ca
76	46a 00ca
77	3ha 15a 50ca
287	7a 20ca
568	11a 30ca
569	1ha 17a 36ca
570	3a 66ca
571	1ha 47a 16ca
572	2ha 17a 06ca
573	99a 35ca
574	4a 55ca
575	63a 02ca
576	13a 43ca
577	3ha 23a 92ca

\* pour partie

représentant une surface totale d'environ 142 hectares dont environ 75 hectares exploitables.

Ces terrains renferment un gisement de sables et graviers alluvionnaires essentiel pour l'activité du BTP et les travaux d'aménagements ou équipements publics.

Attendu que :

- Le projet de carrière générera quatre emplois directs et quatre à six emplois indirects ou induits ;
- Les besoins en granulats sont importants : moyenne nationale de 7 t/an/habitant ;
- L'approvisionnement de proximité offre le meilleur compromis entre les coûts écologiques, sociaux et économiques doit être favorisé ;
- L'accès au site est aisé par la RD2020 ;
- Le gisement est qualitativement et quantitativement satisfaisant ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux préconise le redéploiement des carrières en lit majeur vers ce type de gisement de terrasse dit de substitution ;
- Il y aura peu de nuisances du fait de la disposition du site et de l'emplacement envisagé pour les installations de traitement de matériaux ;
- Le site est en zone mixte cultures à gibiers et boisements ;
- Le projet fera l'objet d'une étude d'impacts intégrant notamment une notice Natura 2000 ;
- Les contraintes de la zone exploitée sont maîtrisées ;
- La remise en état sera coordonnée avec les travaux d'extraction ;
- Le réaménagement en zone humide mixte fera l'objet d'un avis du maire ;

*Monsieur GUILLON, conseiller municipal délégué de la Majorité, arrive à 18h15.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce projet.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : Mme CHOLLET et M. DURAND).**

**N°11-41 PRÉSENTATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES**

**COMPTES DU 28 JUIN 2011 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter au document susvisé annexé à la présente convocation.

*Madame LAMY, membre de la Majorité, arrive à 18h35.*

**Le Conseil Municipal CONFIRME avoir eu communication du rapport du 28 juin 2011 de la chambre régionale des comptes du Centre relatif à la commune de Salbris.**

**N°11-42 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES****Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter aux tableaux récapitulatifs des diverses modifications du budget principal et des budgets annexes gendarmerie et eaux joints à la convocation.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°11-43 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉO-PROTECTION****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lors de sa réunion du 17 juin dernier, le conseil municipal a donné son accord à l'adhésion de la commune de Salbris à un syndicat intercommunal dont l'objet est d'assurer le portage juridique et financier des dispositifs techniques de renvoi d'images des centres de supervision ou de visionnage communaux vers le groupement de gendarmerie du Loir et Cher.

Les statuts de ce syndicat prévoient en leur article 5-1 que « *chaque commune est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants* ». Il convient donc procéder à la désignation de ces représentants.

Le conseil municipal décide de désigner :

- Pascal SAUVAGET et Jacques LAFOSSE, délégués titulaires.
- Catherine LESOURD et Stéphane DOUADY, délégués suppléants.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°11-44  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter au projet proposé par Monsieur le Préfet de Loir et Cher transmis à l'appui de la présente convocation et plus particulièrement aux pages 16 et 19 sur 20 de la partie schéma, 21, 24 et 27 sur 27 de la partie diagnostic.

Concernant la partie consacrée à la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale contenue dans le schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à la fusion de la communauté de communes Sologne des rivières, dont la commune de Salbris est membre mais dont la commune de Marcilly en Gault ne ferait plus partie, avec la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois proposée par Monsieur le Préfet de Loir et Cher tout en suggérant en rapprochement avec la communauté de communes Vierzon Pays des cinq rivières ce qui permettrait d'atteindre le seuil de 50 000 habitants pour accéder à la création d'une communauté d'agglomération.

## **Adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions de Mesdames BRAS, LANGLOIS, et de Monsieur DOUADY).**

Concernant la partie consacrée aux syndicats de communes contenue dans le schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la suppression du syndicat intercommunal du collège de Salbris proposée par Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

## **Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2011**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Salon « NEMROD » de la gastronomie et de l'art de vivre, chasse et pêche en Sologne**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'un message reçu le 21 juin 2011 de la part de l'organisateur de ce salon prévu en septembre prochain l'informant qu'« *à ce jour, nous comptons moins d'une trentaine d'inscrits et malgré la gratuité du domaine, cette opération ne serait pas rentable. En tant qu'organisateur, nous ne pouvons continuer la commercialisation d'un salon qui nous demande beaucoup d'énergies, de ressources et de moyens et qui, jusqu'à présent, nous coûte plus qu'il nous rapporte. Tout comme vous, nous avons cru à ce projet mais la réalité des résultats nous fait prendre cette décision.* »

- **Nouvelle réglementation relative aux dégrèvements sur facture d'eau suite à fuite**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions permettant aux usagers du service d'eau potable qui, lorsqu'ils sont informés d'une surconsommation inhabituelle d'eau due à une fuite, font immédiatement les réparations, d'avoir de droit un dégrèvement pour la partie de la consommation excédant le double de la moyenne de leur consommation habituelle (cf. loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification de la qualité du droit).

### **LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

#### **23 juin 2011 - Attribution du marché d'achat du feu d'artifice du 15 août 2011**

Suite à la consultation lancée le 12 mai 2011, le marché est attribué à la SARL SINOMAX, sise Chemin du Campeloup à TOURVILLE EN AUGÉ (14130) pour 7 300€ TTC.

#### **23 juin 2011 - Avenant de prolongation de la location du logement 60 rue du général Giraud à M. NUREDIN**

M. NUREDIN sollicite la prolongation du bail de location à titre précaire et révocable dont il bénéficie et qui doit s'achever le 30 juin 2011. Une prolongation pour une durée de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 septembre 2011 est consentie.

#### **23 juin 2011 - Attribution du marché d'achat de diverses fournitures pour les écoles publiques**

Suite à la consultation lancée le 3 mai 2011, le marché d'une durée d'un an est attribué à la SARL CATINAUD (enseigne MAJUSCULES) sise Rue Louis Armand à 18000 BOURGES pour 4 650.10 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19H50.

Le Maire,

**Jean-Pierre ALBERTINI**

L'intégralité des DELIBERATIONS peut être consultée auprès de l'accueil de la Mairie.